Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 11 juillet qui s'est tenue à Saint-Honoré

Aménagement du territoire

- Le règlement numéro 404-23 de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 405-23 de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 952 de la Ville de Saint-Honoré a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 953 de la Ville de Saint-Honoré a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 954 de la Ville de Saint-Honoré a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 955 de la Ville de Saint-Honoré a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le règlement numéro 956 de la Ville de Saint-Honoré a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Un montant de 40 000 $ est attribué pour la réalisation de l'action 1.4 du menu de l'Entente de développement culturel 2023 à la 14e édition du Programme de soutien

aux initiatives culturelles ainsi qu'un montant de 3 000 $ prévu à l'action 1.6 du menu de l'entente de développement culturel 2023 à la 10e édition du programme de bonification de l'animation dans les bibliothèques publiques selon les critères du programme. Aussi, trois représentants du comité culturel de la MRC seront nommés lors de la prochaine instance du comité culturel de la MRC, pour agir au comité de sélection des projets soumis pour la 14e édition du Programme de soutien aux initiatives culturelles.

- Une aide financière à la restauration patrimoniale pour le volet 1b (propriété municipale) est accordée à la municipalité de Saint-Fulgence au montant de 70 355 $ plus taxes.

- La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à transmettre le projet de plan régional des milieux humides et hydriques au ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation ministérielle.

- Un avis de motion est donné selon lequel il sera adopté à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'usage de conservation en zone agricole.

- Un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet d'autoriser l'usage de conservation dans l'affectation agricole est adopté.

- Le conseil autorise l'ajout d'hébergement commercial au centre de service « le relais La Chapelle » par l'implantation sur le site de 5 unités d'hébergement de type chalets locatifs, celui-ci faisant partie de la zone 10- F au règlement de zonage numéro 15-332 du TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- L’ensemble des recommandations du comité de vitalisation de la MRC est entériné et les financements suivants sont octroyés :

Territoire	Description de projet	Montant demandé
Petit-Saguenay	Analyse de besoin et préfaisabilité en habitation sociale et abordable	12 520 $
Petit-Saguenay	Festival sur la transition socioécologique	15 000 $
Rivière-Éternité	Amélioration des enjeux de sécurité dans les déplacements actifs par l'achat de radars pédagogiques et de panneaux flexibles	11 965 $
Rivière-Éternité	Construction de chalet 4 saisons haut de gamme quatre-saisons, à des fins locatives, pour l’expansion du tourisme dans le secteur de Rivière-Éternité	100 000 $

Sécurité incendie

- Un avis de motion est donné selon lequel il sera adopté à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement modifiant le règlement numéro 22-450 ayant pour objet la création d'un programme d’aide financière pour l’acquisition et l’installation de génératrices et de prises extérieures universelles pour génératrices destinées aux centres de coordination des mesures d’urgence et aux centres d'hébergement temporaire des municipalités locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil autorise l’achat de pièces et de bacs roulants selon les soumissions reçues de l’entreprise USD Global inc. en date du 20 juin 2023.

- Un montant de 15 000 $ par année pour une période de 2 ans est octroyé au Conseil régional de l'environnement et du développement durable pour la réalisation du programme d'éducation relative à l'environnement « Pour une ERE solidaire » comme prévu à la structure de financement.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Terres publiques intramunicipales

- Le conseil accepte d'ajouter les deux secteurs suivants aux PAFIO 2023-2024 sur les terres publiques intramunicipales :

Numéro	**1**	**2**
Type de travaux	Coupe de récupération	Coupe de récupération
Municipalité	Rivière-Éternité	Ferland-et-Boilleau
Canton	Hébert	Ferland
Rang	A	non-divisé
Lots	20-21	non-divisé
Superficie	2,34 hectares	24,44 hectares

  Cette décision est conditionnelle à l'avis favorable des communautés autochtones et à la réception des résolutions des 2 municipalités concernées et que les travaux devront être autorisés par la MRC à la suite de la présentation par la Corporation de mise en valeur du Bas-Saguenay d'une prescription sylvicole.

- Les élus refusent la demande de la municipalité de Saint-Fulgence de transférer l'aide financière réservée en 2022 pour le projet « Élargissement du chemin au lac Roger » vers le projet « Dynamitage du socle rocheux dans le chemin du lac Laurent » et d'accorder un délai jusqu'au 31 décembre 2024 à la municipalité pour réaliser le projet « Élargissement du chemin au lac Roger ».

Territoires non organisés

- Un mandat est octroyé à l'entreprise Aviation La Tuque pour le transport en hydravion pour la réalisation des travaux d'inspection, sur les territoires non organisés (TNO), accessibles uniquement par voie aérienne, lesquels seront effectués par le personnel du Service de la gestion du territoire public (permis, gestion foncière et évaluation) pour la saison 2023.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Numéro de projet	Municipalité	Organisme	Projet	Coût prévu	Aide recommandée
PSPS-2023-41	Saint-David-de-Falardeau	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Construction d'un bloc sanitaire mobile pour les événements	42 311 $	38 080 $
PSPS-2023-42	Saint-David-de-Falardeau	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Achat de foyers extérieurs pour le camping municipal Oasis	41 889 $	19 842 $
PSPS-2023-43	Saint-David-de-Falardeau	Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Traitements des insectes piqueurs 2023	113 136 $	45 255 $
PSPS-2023-44	L'Anse-Saint-Jean	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Haltes festives du Fjord - Phase I	21 106 $	7 062 $
PSPS-2023-45	Saint-Ambroise	Festival de la chanson de Saint-Ambroise	Festival de la chanson de Saint-Ambroise	524 139 $	12 500 $
PSPS-2023-46	Petit-Saguenay	OTJ de Petit-Saguenay	Festival Virage	100 000 $	10 000 $
PSPS-2023-47	Petit-Saguenay	OTJ de Petit-Saguenay	Programmation culturelle (mobilisation)	19 240 $	10 000 $
PSPS-2023-48	Petit-Saguenay	Municipalité de Petit-Saguenay	Aménagement du coeur du village	3 556 137 $	80 000 $
PSPS-2023-49	Rivière-Éternité	Municipalité de Rivière-Éternité	Ressource en loisir, communautaire et développement	30 000 $	27 000 $
Total				4 447 958 $	249 739 $

MRC du Fjord-du-Saguenay

Développement économique

- Le conseil autorise l'envoi d'une offre de service à Services Québec, correspondant à la demande pour la poursuite du partenariat pour 2023-2024 concernant la gestion de la mesure Soutien au travail autonome par la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- Les élus acceptent les modalités de gestion avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre de la création du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) - Feux de forêt 2023, conformément aux différentes modalités applicables.

Divers

- Le conseil nomme la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay ou son substitut, le directeur du Service de développement économique, pour représenter les intérêts de la MRC du Fjord-du-Saguenay au comité de gestion de l'Entente sectorielle de développement pour le projet *Transition vers une économie verte et responsable au Saguenay-Lac-Saint-Jean*.

- La MRC du Fjord-du-Saguenay confirme sa participation financière à la hauteur de 5 000 $ par année pendant trois (3) ans pour un total de 15 000 $ au projet d'entente sectorielle de Valorisation du potentiel minéral régional pour la filière batterie et autres filières de minéraux critiques et stratégiques, conditionnellement à la participation financière des autres municipalités régionales de comté et de la Ville de Saguenay.

Remise en état de la sablière 22D11-2 à Saint-Charles-de-Bourget :

- Le contrat de reboisement de 8 000 plants de pin gris au montant maximum de 13 797 $ incluant les taxes est octroyé à l'entreprise Développement Falardeau inc., conditionnellement à ce que les travaux de nivellement et d'épandage de biosolides soient réalisés.

- Le contrat « Acquisition et transport de 3 589 tonnes m³ de biosolides papetiers » au montant maximum de 25 353,80 $ incluant les taxes est octroyé à l'entreprise Viridis Environnement, conditionnellement à la réception de l'autorisation environnementale du MELCCFP.

MRC du Fjord-du-Saguenay

- Le conseil accepte les projets suivants, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC (CA-23-93), dans le cadre du Programme d'aide pour soutenir le développement durable sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay :

Organisme	**Projet**	**Coût prévu**	**Aide recommandée**
Municipalité de Rivière-Éternité	Remplacement de lumières au DEL	2 415 $	2 324 $
Municipalité de Petit-Saguenay	Voiture en autopartage	53 872$	40 000 $
Total		56 287 $	42 324 $

- Le rapport d'activité du FRR volet 2 couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 faisant état de l'utilisation des sommes en provenance du fonds et des résultats atteints est adopté. Il sera déposé sur le site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

- Le coordonnateur à l'aménagement du territoire est désigné pour agir comme administrateur représentant la MRC au sein de la plateforme bioalimentaire boréale SOLIDAR, et ce, pour un mandat de 2 ans.

- Le conseil accepte d'octroyer une aide financière maximale de 5 850 $ au club de motoneige Caribou-Conscrits inc. pour réaliser des travaux d'amélioration sur le sentier numéro 373 reliant le secteur du Valinouët à la passerelle, soit :

    - Réaménagement d'une section sentier sur 800 mètres;
    - Correction d'une courbe.

- Un mandat au coût de 76 515,86 $ incluant les taxes est octroyé à l'entreprise Les Cartes Géotel (9061-2409 Québec inc.) afin de stabiliser les talus de l'approche est de la passerelle sur la rivière Péribonka. Cette décision est conditionnelle à une contribution de la MRC Maria-Chapdelaine pour 50 % des coûts du projet.

Demandes d'appui

- Le conseil accepte d'appuyer la Municipalité de Saint-Ambroise dans sa démarche auprès de la FQM et de l'UMQ relativement aux retards des dépôts des états financiers.

Marie-Pier Boudreault